



Cayenne, le 19 août 2014

Mme la Députée de Guyane,  
M. le Député de Guyane,  
Messieurs les sénateurs de Guyane  
Mesdames et Messieurs les maires de Guyane

**Objet** : lutte contre le chikungunya et malathion

#### LE CONTEXTE : LE CHIKUNGUNYA ARRIVE SUR LE CONTINENT AMERICAIN

Le 16 décembre 2013, le premier cas de Chikungunya a été signalé en Guyane, en provenance des Antilles. Dès cet instant, la Guyane a été placée en état d'alerte sanitaire afin d'organiser au mieux la lutte.

De décembre 2013 à mars 2014, l'objectif était d'éviter la contamination des moustiques de Guyane par le virus du Chikungunya, par une coordination exigeant une réactivité importante dans la mise en place des opérations de lutte anti vectorielle et de surveillance sanitaire renforcée.

Mi-février, le premier cas autochtone a été détecté à Kourou. Très rapidement, grâce à une gestion coordonnée auprès des populations concernées et de l'environnement par les partenaires institutionnels et des actions ciblées, réactives et d'envergure, ce foyer de transmission locale a été éteint. Ainsi, **les actions mises en place ont été efficaces car elles ont permis de retarder au mieux l'installation du virus sur notre territoire** malgré les échanges permanents avec les Antilles où l'on a observé très rapidement une évolution défavorable de la situation.

Au mois de mai 2014, un autre foyer de transmission locale a été identifié à Cayenne, au Mont Baduel. Il est très vite apparu que les opérations de lutte antivectorielle classiques ne suffiraient pas à contenir la progression de la maladie. En effet, ce quartier du Mont Baduel présentait les conditions environnementales les plus défavorables pour une efficacité dans l'action antivectorielle (nombreux déchets, VHU, absence d'eau courante, conditions de vie précaires ne facilitant pas la modification des comportements,...). Toutes les conditions étaient réunies pour la prolifération du moustique vecteur et la diffusion de la maladie au reste du territoire.

L'île de Cayenne connaît donc actuellement une circulation accélérée du virus sur un mode épidémique.

A ce jour et depuis le début de l'alerte, on compte :

- 1 665 cas en Guyane
- 55 920 cas en Martinique
- 73 120 cas en Guadeloupe

De même, il est à déplorer à ce jour plus **de 60 décès connus liés au Chikungunya**, en 8 mois, pour la Martinique et la Guadeloupe.

### **LE CHIKUNGUNYA : QU'EST QUE C'EST ET QUELS SONT LES MOYENS DE LUTTE ?**

Le Chikungunya est une maladie virale transmise par un moustique qui, généralement, se guérit spontanément au bout de quelques jours. Néanmoins il existe des formes sévères aiguës et chroniques de cette maladie fortement incapacitantes. Dans certains cas, le handicap peut s'installer durablement. De même, des décès liés au Chikungunya peuvent intervenir notamment chez des sujets fragilisés par d'autres pathologies ou par leur âge (nourrissons, personnes âgées).

Pour lutter contre cette maladie, le monde médical ne dispose ni de vaccin ni de traitement curatif. Seuls des médicaments traitant les symptômes sont administrés aux patients. De plus, aucun habitant en Guyane n'est immunisé contre cette maladie nouvelle sur notre continent.

**Ainsi, la lutte antivectorielle reste la seule arme susceptible de contenir la propagation du virus.**

La lutte antivectorielle, par définition, correspond à toute mesure qui a pour but de réduire le contact entre le moustique et l'homme d'où les nombreux messages de communication et actions incitatives visant à faire intégrer au grand public que la lutte antivectorielle doit être menée par chacun dans la vie quotidienne, par une adaptation des comportements et une gestion saine de son environnement. En Guyane, conformément à la loi, le Conseil Général exerce cette compétence.

Les espaces privés et publics doivent faire l'objet d'une attention accrue afin de limiter au maximum la prolifération des moustiques.

Ainsi, s'il est important de rappeler que l'action chimique n'est qu'un outil de la lutte contre le moustique vecteur, il est indispensable d'appliquer en Guyane les stratégies recommandées par l'OMS en matière de lutte contre une maladie vectorielle. Or, dans un contexte épidémique, les recommandations portent sur une lutte adulticide (contre les moustiques adultes) efficace afin de casser au mieux la chaîne de transmission par une destruction des moustiques infectés.

### **LE MALATHION**

Depuis plusieurs années, la résistance aux produits actuels du moustique *aedes aegypti* (vecteur de la dengue et du chikungunya) sur le continent américain vient compliquer la lutte adulticide.

Ainsi, au regard des enjeux sanitaires liés au Chikungunya en Guyane, un arrêté interministériel autorise, après avis du Haut Conseil de Santé Publique, l'utilisation du malathion (insecticide adulticide de la famille des organophosphorés) sur une période de 180 jours, accompagné de recommandations liées à l'utilisation de ce produit en Guyane.

Si le malathion est utilisé dans le domaine agricole en Europe, son autorisation de mise sur le marché qui s'est arrêtée en 2008 n'a pas été renouvelée pour le marché européen principalement pour des raisons administratives et économiques. Néanmoins, c'est un produit qui est utilisé dans le monde et notamment aux Etats-Unis et au Canada, pays dans lesquels les candidats industriels se sont engagés dans un processus d'homologation dans une perspective de retombées économiques plus importantes que sur le marché européen.

En 1999, aux USA, un épandage aérien d'un produit insecticide contenant du malathion a été effectué sur la ville de New-York pour la lutte contre le West Nile (maladie vectorielle transmise par un moustique).

Le Canada, dans sa décision de réévaluation approfondie du malathion en date de novembre 2012 suite à une procédure d'homologation basée sur des expertises scientifiques, conclut : « *certaines utilisations du malathion ont de la valeur au Canada et ne présentent aucun risque inacceptable pour la santé humaine ou pour l'environnement* ». Parmi ces utilisations, qui sont nombreuses dans ce pays, on retrouve la lutte contre les moustiques et la lutte antivectorielle.

Enfin, il est surtout important de souligner que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande l'utilisation du malathion (au même titre que d'autres produits insecticides également susceptibles d'être utilisés) dans le cadre de la lutte antivectorielle. Les produits à base de malathion sont placés en classe 3 selon la classification de l'OMS, soit dans la classe des produits « *peu dangereux* ». Des tests ont été réalisés sur des moustiques de Guyane par l'Institut Pasteur et ont conclu à l'efficacité de ce produit.

Il serait dommage que la Guyane se prive d'un tel outil qui, il est vrai, n'a de sens que s'il s'inscrit dans une lutte incessante contre tout ce qui pourrait constituer un lieu de reproduction pour ce vecteur. L'ensemble de la population doit se mobiliser sur la lutte contre cette maladie par une adaptation et une régularité dans les comportements.

C'est aussi ce qui a mobilisé les services de l'état avec les communes et leurs communautés dans les mesures d'exception prises ces dernières semaines en matière de déchets et de VHU.

C'est ainsi que nous pourrions espérer contenir au mieux la progression de la maladie.

Il nous a paru nécessaire de partager avec l'ensemble des élus de Guyane en toute transparence par la présente, sur la situation épidémique actuelle et les actions nouvelles à mettre en place pour lutter efficacement contre le chikungunya.

Le Directeur de l'ARS  
de Guyane



Le Préfet de la Région  
Guyane



Le Président du Conseil général  
de Guyane



Alain TIEN LIONG